

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION : 06/12/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
DATE D'AFFICHAGE : 23/12/2024					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	20	4	24	5
FB/TD/OR N° 2024/53	AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE À L'INTERVENTION D'UN AGENT CHARGÉ D'UNE FONCTION D'INSPECTION (ACFI)				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Marc BAUDELLOT, Philippe POISSONNIER, Hélène CHARRIER, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Pouvoir à Patricia EVENO
- Jean JOSEPH, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN,
- Thomas AMELOT, Pouvoir à Denis DURAND

Absentes : Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF, Christine HABEGGER, Marie-France DURAND, Dalila DOROL

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 25 ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité d'accepter les termes de l'avenant proposé par le centre de gestion d'Eure-et-Loir,

Madame Armelle Théron-Caplain, adjointe en charge des ressources humaines, rappelle que par délibération n° 2019/3 du 30 septembre 2019, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la collectivité à la convention relative à l'intervention d'un Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection (ACFI) mise en œuvre par le centre de gestion d'Eure-et-Loir, et a autorisé le maire à signer ladite convention d'adhésion.

Cette convention a été conclue par l'ensemble des parties le 19 décembre 2019.

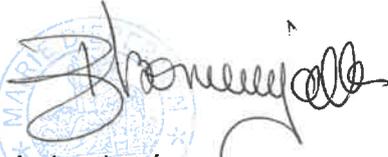
Pour tenir compte des évolutions réglementaires liées à la mission de l'ACFI et du bilan de ses 5 ans d'expérience, le conseil d'administration du centre de gestion d'Eure-et-Loir a, en date du 27 septembre 2024, approuvé et adopté certaines modifications à la convention.

Ainsi, le centre de gestion d'Eure-et-Loir propose à la collectivité de signer un avenant, annexé à la présente, dont l'objet est de substituer la convention en cours par la convention validée le 27 septembre 2024 par le centre de gestion d'Eure-et-Loir.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **Approuve** les termes de l'avenant à la convention d'adhésion à l'intervention d'un Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection (ACFI) du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, tel qu'il est joint en annexe ;
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Fait et délibéré à Épernon,
le 16 décembre 2024



Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN



Le Maire,
François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.